



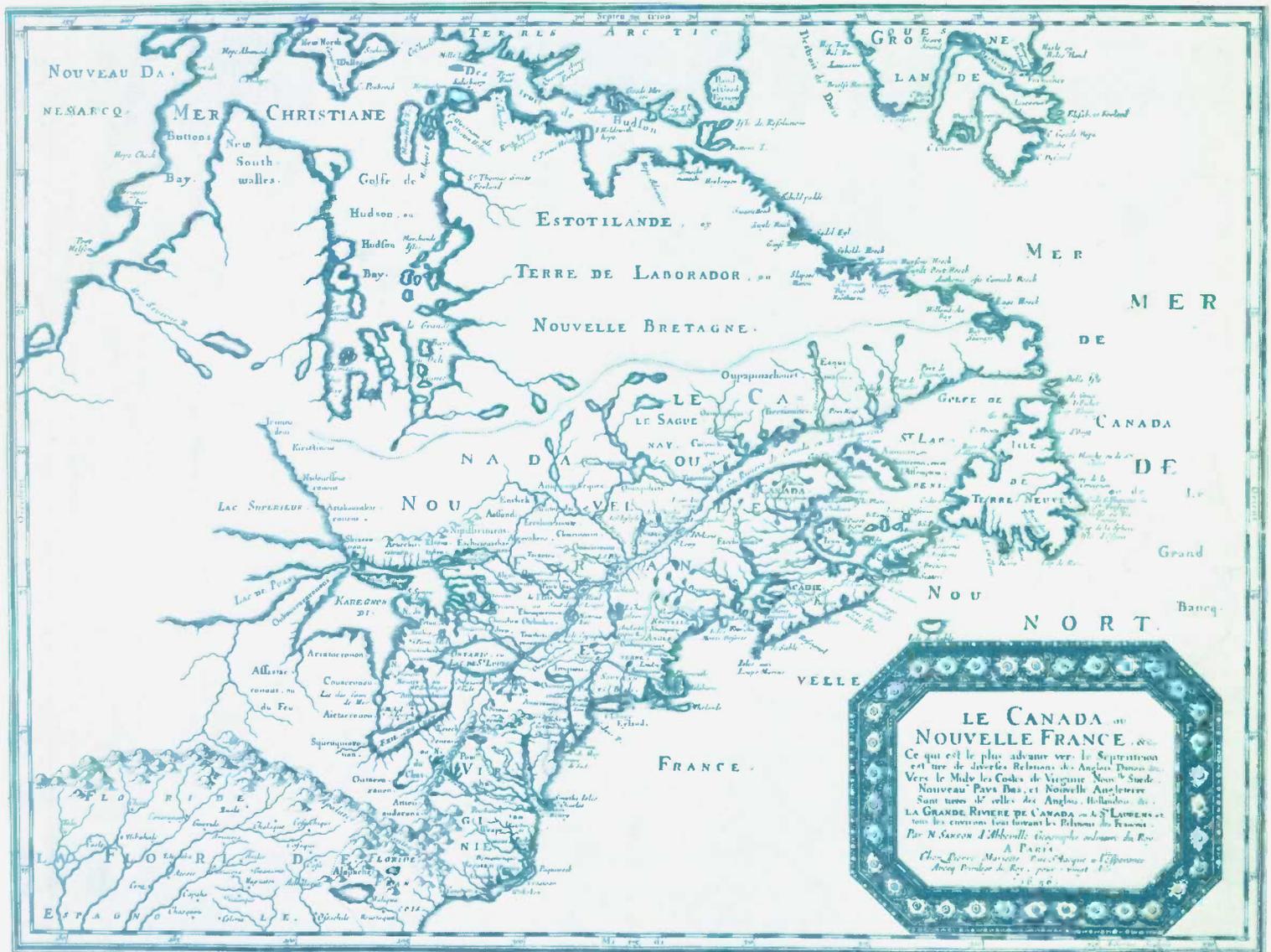
Énergie, Mines et
Ressources Canada

Energy, Mines and
Resources Canada

CANOMA

Vol. 2 - No. 2

décembre 1976



Nouvelles et commentaires concernant
la Toponymie du Canada recueillis
par le Secrétariat du Comité permanent
canadien des noms géographiques

Publié par la Direction des levés
et de la Cartographie, Énergie,
Mines et Ressources, Canada

News and Views concerning Canadian
Toponymy compiled by the Secretariat of the
Canadian Permanent Committee on
Geographical Names

Published by the Surveys and
Mapping Branch, Energy, Mines and
Resources, Canada

CANOMA

Nouvelles et commentaires concernant
la Toponymie du Canada recueillis
par le Secrétariat du Comité permanent
canadien des noms géographiques

News and Views concerning Canadian
Toponymy compiled by the Secretariat of the
Canadian Permanent Committee on
Geographical Names

Vol. 2 - No. 2

décembre 1976

Vol. 2 - No. 2

December 1976

NOMS DES COMMUNAUTÉS URBAINES

URBAN COMMUNITY NAMES

QUELQUES PROBLÈMES CARTOGRAPHIQUES ET TOPONYMIQUES

SOME CARTOGRAPHIC & TOPONYMIC PROBLEMS

par

by

Pauline Roulston

Pauline Roulston

du

from

secrétariat de la Commission de toponymie

Secretariat, Geographic Names Board

de l'Ontario

of Ontario

Les Ontariens adultes ont presque tous grandi dans des cités, des villes, des villages et des hameaux qui étaient alors des agglomérations distinctes et facilement définies par un nom particulier; à cette époque, en effet, le chevauchement des communautés était peu fréquent. Bien que les lotissements existent depuis longtemps, on a assisté lors des dernières décennies à une prolifération de nouveaux ensembles dans les municipalités et leur périphérie. Ceci s'est traduit par la multiplication des noms de lieux dans l'environnement urbain. De plus, la croissance des cités et de villes a entraîné le rattachement de communautés et de hameaux du siècle dernier à des agglomérations de plus en plus grandes. La création de municipalités sous forme de gouvernements régionaux en Ontario a été un facteur particulièrement favorable à ce phénomène. Les noms utilisés pour les hameaux maintenant perdus dans les quartiers de banlieue et leur inscription sur les cartes présentent certains problèmes aux toponymistes du Canada.

Cet article a pour but de souligner les difficultés qu'a rencontrées la Commission de toponymie de l'Ontario (CTO) du ministère des Richesses naturelles au sujet des noms de communautés urbaines; il a également pour but de présenter des recommandations pouvant servir de base de discussion aux toponymistes, cartographes et autres spécialistes intéressés à la production des cartes.

Aux fins du présent article, la communauté urbaines est définie comme suit:

Une communauté urbaine est une zone située dans un environnement urbain (qu'il soit constitué en municipalité ou non) que les résidents locaux et/ou les autorités connaissent sous un nom donné mais dont les limites ne sont pas officiellement reconnues et peuvent être indéterminées. Il peut s'agir d'une communauté historique maintenant située dans les limites d'une agglomération urbaine plus grande ou d'un ensemble résidentiel récent ayant une identité bien précise.

Dans les années soixante, le Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG) utilisait lors de ses réunions les termes "nom de lotissement" pour désigner cette entité; cependant, on les utilisait normalement pour désigner une zone

Most adults in Ontario have grown up in cities, towns, villages or hamlets which were distinct entities, readily identifiable by a particular name as there was little overlapping of community boundaries. Although subdivisions have existed for many years the last few decades have witnessed a profusion of new developments adjacent to or part of an incorporated area. This has resulted in an increase in the number of place names used in the urban environment. As well, the expansion of cities and towns has brought nineteenth century hamlets and communities within larger boundaries. The establishment of municipalities in the form of regional governments in Ontario has, in particular, contributed to this process. Names used for suburban developments, engulfed hamlets and their placement on maps present problems to naming authorities in Canada.

The purpose of this paper is to outline difficulties confronted by The Ontario Geographic Names Board (OGNB), Ministry of Natural Resources, in the handling of urban community names and to develop recommendations that can be used as a basis of discussion by toponymists, cartographers and others involved in map production.

For this paper the working definition of an urban community is as follows:

An urban community is an area in an urban setting (incorporated or unincorporated) that is known to local residents and/or authorities by a particular name yet has no legal boundaries and may have no conspicuous limits. It may be an historic community presently within larger urban limits or a more recently built housing development that has acquired a distinct identity.

At meetings of the Canadian Permanent Committee on Geographical Names (CPCGN) in the 1960s the term "subdivision name" was assigned to such an entity; however, it normally referred to an area within a municipality. *The Gazetteer of*

aménagée, à dénomination distincte et située dans les limites de la municipalité. La dernière définition pose un problème en ce sens qu'elle ne s'applique qu'aux zones situées dans des entités constituées en municipalités. Le Répertoire définit une "collectivité suburbaine" en tant que zone à dénomination distincte adjacente à une cité. La définition de communauté urbaine donnée plus haut combine les deux définitions données dans le Répertoire.

La Commission de toponymie de l'Ontario, en tant qu'autorité responsable de la toponymie et du contrôle des noms en Ontario, s'occupe de la dénomination des lieux non constitués en municipalités (noms de communautés urbaines, localités, etc...) qu'ils soient situés dans les limites de municipalités ou non. Avec l'urbanisation continue et le changement constant des limites, la distinction entre les communautés urbaines, les communautés de banlieue et les communautés rurales devient de plus en plus difficile à faire. L'ex-secrétaire exécutif du Comité permanent canadien des noms géographiques, M. G.F. Delaney, a fait allusion à ce problème en 1968 (procès-verbal 124-20 du CPCNG) dans un article intitulé *Subdivision names in urban areas* dans lequel il mentionne les problèmes qui se posent quand les limites de la ville englobent de grandes régions rurales. En ce qui nous concerne, la sélection des noms de communautés urbaines qui doivent figurer sur les cartes et le choix des caractères à utiliser posent des problèmes qu'il est important de considérer.

Lors de nombreuses discussions, le CPCNG a essayé de résoudre certains problèmes concernant les noms de communautés (procès-verbal 124-25 de 1968 du CPCNG). Vu que ces noms pouvaient être transitoires, on s'est posé certaines questions quant à la validité de ces toponymes sur les cartes et dans les répertoires et de la méthode d'indication de ces noms sur les cartes. Vers la fin des années soixante, M. Delaney a fait remarquer que les organismes fédéraux de cartographie avaient adopté une convention cartographique suivant laquelle les noms de lotissements figuraient en rouge (voir procès-verbal 134-17 de 1968 du CPCNG). Cependant, on n'a pris aucune décision concernant la participation des autorités qui donnent normalement leur approbation pour les noms de lieux et de caractéristiques géographiques qui doivent figurer sur les cartes et dans les répertoires officiels. Il a fallu attendre 1971 pour que l'on prenne la décision de faire ratifier les noms de communautés distinctes situées dans des communautés plus grandes ou adjacentes à ces dernières, et les noms des ensembles de banlieue par le membre provincial concerné du CPCNG (procès-verbal 364-11 du CPCNG).

À la suite des discussions entre la CTO et le CPCNG sur la préparation du *Répertoire géographique du Canada: Ontario* de 1974, on a pris la décision de faire des recherches sur plus de 300 noms de communautés urbaines avant de les retenir éventuellement. Certains noms avaient déjà figuré sur des cartes officielles mais n'avaient pas été officiellement approuvés. Les enquêtes et les recherches effectuées sur place pour ce projet ont permis de souligner les problèmes posés par l'usage local des noms de communautés urbaines et leur inscription sur les cartes officielles. Les recherches effectuées depuis lors ont permis de découvrir d'autres difficultés ayant rapport à certaines considérations toponymiques et cartographiques. C'est pourquoi les membres de la Commission de toponymie de l'Ontario, lors de sa dix-neuvième réunion du 19 août 1976, ont demandé que l'on fasse une étude détaillée de la question.

Lors des trois dernières années d'études sur les noms de communautés urbaines, la CTO et son secrétariat ont rencontré de nombreux problèmes dont certains sont décrits ci-après.

PROBLEMES TOPONYMIQUES

(1) Usage local

L'usage local est le critère fondamental sur lequel se base la CTO pour choisir et approuver les noms géographiques qui doivent figurer sur les cartes officielles. Avant de faire des recommandations ou d'approuver des noms géographiques, la Commission choisit de préférence les noms qui sont connus de tout le monde et qui sont actuellement utilisés (d'après les principes d'utilisation des noms géographiques

Canada: Ontario (Ottawa, 1974) uses the term "urban community" for a separately named built-up area within the limits of a municipality. The problem with the latter definition is that it limits the named area to being within an incorporated entity. The Gazetteer defines a suburban community as a separately named area adjacent to a city. The definition for urban community introduced here combines both of these definitions used in the Gazetteer.

The Ontario Geographic Names Board, as the authority responsible for the naming and control of names in Ontario is concerned with, and has jurisdiction over, names of unincorporated places (urban community names, localities, etc.) whether they are located within the boundaries of a municipality or not. As the urban fabric expands and boundaries change, it becomes increasingly difficult to make a clear distinction between urban communities, suburban communities and nonurban communities. G.F. Delaney, the former Executive Secretary of the Canadian Permanent Committee on Geographical Names, alluded to this problem in 1968 (CPCNG minutes 124-20), in a paper *Subdivision Names in Urban Areas*, when he referred to the complication that arises when city boundaries take in large rural areas. For our purpose here, it is important to consider the problem of choosing urban community names to be depicted on maps and the format to be used.

Previous CPCNG discussions have attempted to resolve some of the issues surrounding urban community names (1968 CPCNG minutes 124-25). Questions have been raised concerning the validity of showing these toponyms on maps and in gazetteers, and the method of indicating such names on maps because of their possible transitory nature. During the late 1960s Mr. Delaney pointed out that "federal mapping agencies have adopted as a cartographic convention the rule that subdivision names be shown in red type" (1968 CPCNG minutes 134-17). However, no decision was reached regarding the involvement of authorities who normally approve place and feature names prior to their appearance on official maps and in official gazetteers. Not until 1971 was it decided that names of distinct communities within or adjacent to larger communities and names of suburban developments should be ratified by the appropriate provincial committee member of the CPCNG (CPCNG minutes 364-11).

As a result of discussions between OGNB and CPCNG staff about the preparation of the 1974 *Gazetteer of Canada: Ontario* a decision was made to investigate more than 300 urban community names for possible inclusion. Some of the names had appeared on official maps but had not been officially approved. Local enquiries and field investigations conducted for this project emphasized difficulties regarding the local usage of urban community names and their placement on official maps. Research since this date has unearthed additional difficulties dealing with particular toponymic and cartographic considerations. Subsequently, members of The Ontario Geographic Names Board asked at their nineteenth meeting, on August 19th, 1976, that the matter be investigated at length.

The following are some problems encountered by the OGNB and its Secretariat during the past three years when reviewing urban community names for approval.

TOPONYMIC PROBLEMS

(1) Local Usage

The principle criterion considered by the OGNB in choosing and approving geographic names for use on official maps is local usage. "In recommending or approving geographical names the Board accords first consideration to those names which are well established and in current usage". (*Principles of Geographical Naming*, OGNB, 1975). However, at times, names of subdivisions that are not well known to local resi-

de la CTO en 1975). Cependant, il arrive parfois que des noms de lotissements peu connus par les résidents locaux figurent sur les cartes officielles. Ceci est dû à la politique adoptée dans les années soixante par les services fédéraux de production de cartes suivant laquelle les noms de lotissements peuvent figurer sur les cartes sans l'approbation des organismes responsables de la dénomination. A partir de 1970, la consultation de ces organismes est devenue chose courante mais, vu le manque de communication antérieur, il reste encore certains noms de communautés urbaines non approuvés sur les cartes.

De plus, on ne tenait pas toujours compte, dans les années soixante, de l'usage local pour la sélection des noms à inscrire sur les cartes. Les agents itinérants en topographie notaient les noms de lotissements d'après les plaques de rues et la documentation du cadastre mais ne cherchaient pas à savoir si ces noms étaient entrés dans l'usage local. Les sondages effectués sur place par le personnel du secrétariat de la CTO ont permis de se rendre compte qu'il fallait revoir ces noms parce qu'il y en a beaucoup qui ne sont pas couramment utilisés à l'échelon local. On peut citer l'exemple de "Platinum Heights" dans la municipalité d'Etobicoke. Un sondage des habitants du quartier dont certains n'ont pas déménagé depuis 10 ou 15 ans a révélé que personne n'avait entendu ce nom auparavant. Bien que le personnel de la CTO ait étudié de nombreux noms de communautés urbaines pour le répertoire géographique de 1974, il reste encore beaucoup de noms à vérifier.

(2) *Noms commerciaux*

Les guides d'appellation récemment publiés, par le CPCNG et la CTO présentent un critère dominant sur l'usage local et qui s'applique aux noms de communautés urbaines qui font la publicité d'un nom commercial particulier; ces noms sont jugés inacceptables pour les cartes officielles. Le problème réside dans le fait que certains promoteurs donnent parfois leur nom et le nom de leur compagnie aux nouveaux ensembles. Cependant, M. J.B. Biggs, directeur des lotissements de la Direction de l'Administration des plans du ministère du Logement de l'Ontario, a récemment déclaré que quarante-cinq à cinquante pour cent seulement des quelque mille demandes reçues chaque année donnent le nom du lotissement et que quelques-unes seulement donnent le nom de la compagnie ou le nom du promoteur. Les noms historiques sont actuellement très à la mode, surtout pour les grands ensembles.

(3) *Noms descriptifs*

Fréquemment, les noms soi-disants descriptifs de communautés urbaines ne décrivent aucunement la zone intéressée. Le promoteur choisit un nom euphonique qui laisse imaginer un lieu où il fait bon vivre mais qui est loin d'être approprié au lieu. Un nom récemment étudié pour la région de London en est un bon exemple. Le nom "White Hills" a été choisi par le promoteur en dépit du fait qu'il n'y a aucune colline aux alentours... ni verte ni blanche! Lorsqu'on lui a demandé la raison de son choix, il a répondu qu'il avait choisi ce nom pour sa valeur esthétique. Le représentant du CPCNG pour la Colombie-Britannique, M. Don Pearson, a récemment fait remarquer que cette province avait les mêmes difficultés. Ainsi, le site de la communauté de "Oak Hills" près de Kamloops est "plat comme une galette".

Pour résoudre les problèmes engendrés par des noms descriptifs commerciaux et impropres, on suggère d'attirer l'attention des promoteurs et des services de planification sur les principes et les formalités à suivre pour les noms géographiques à l'aide d'une campagne de publicité.

CONSIDÉRATIONS CARTOGRAPHIQUES

(1) *Emplacement*

Dans son article intitulé "The Placement of Dispersed Community Names on Medium and Large Scale Maps" *The Canadian Cartographer* de juin 1968 (vol. 5, n° 1), le secrétaire exécutif du CPCNG, M. Alan Rayburn, a fait mention des difficultés rencontrées lorsqu'on essaye de placer sur les cartes

dents do appear on official maps. This is due to a policy developed in the 1960s by federal map production units of showing subdivision names on maps without the sanction of naming authorities. By the 1970s such consultation was becoming standard practice, but as a consequence of the earlier information gap some unapproved urban community names remain on maps.

The procedure used during the 1960s to select names for use on maps was not always based on local usage. Topographical field officers collected subdivision names from road signs or registry offices but did not determine whether the names had become well-established in local usage. Field name surveys undertaken by the OGNB Secretariat staff have determined that these names must be re-examined as many are not in well-established local usage. One example is Platinum Heights in the Borough of Etobicoke. A field name survey of local residents, many of whom had lived there for from ten to fifteen years, revealed that no one had previously heard of the name. Although many urban community names were researched by the OGNB staff for the 1974 Gazetteer, many more remain to be investigated.

(2) *Commercial Names*

The newly published naming guidelines for the CPCGN and the OGNB principles both indicate one overriding factor to local usage which applies to some urban community names: a community name which can be construed as advertising a particular commercial name is categorized as unacceptable for use on official maps. The problem is that subdividers will sometimes name developments after their company or themselves. However, J.B. Biggs, Manager of Subdivisions, Plans Administration Branch, Ontario Ministry of Housing, stated recently that of the approximately one thousand requests they receive per year, only forty-five to fifty per cent have a name attached to a subdivision, and few of these contain the subdivider's or company's name. Historic names, especially for large scale projects, are currently more in vogue.

(3) *Descriptive Names*

Frequently, seemingly descriptive urban community names do not describe the area itself. Instead, a name is chosen by a developer which is euphonious and conjures up visions of a lovely place to live but is entirely inappropriate to the development. A recently processed name for the London area is a good example. The name White Hills, was given by the subdivider but there are certainly no hills in the area, either green or "white". Upon being asked, the developer reported the name was chosen because "it sounded nice". Don Pearson, the B.C. representative for the CPCGN, recently remarked that his province has had similar difficulties. For example, the site of the community Oak Hills near Kamloops is "as flat as a pancake".

A proposed solution to the problems of commercial and inappropriate descriptive naming is to draw to the attention of subdividers and planning departments, through a publicity campaign, the principles and procedures of geographical naming.

CARTOGRAPHIC CONSIDERATIONS

(1) *Placement*

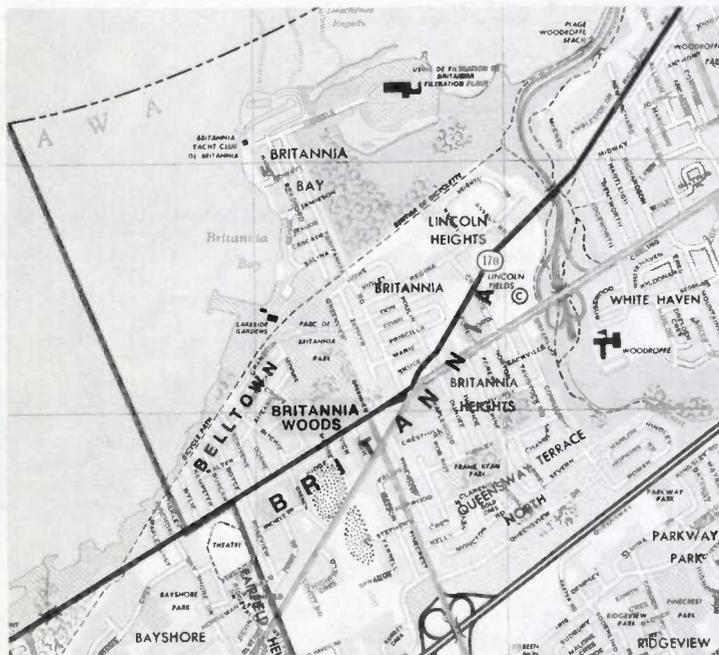
Alan Rayburn, Executive Secretary of the CPCGN, has referred to the difficulty of positioning names of places lacking recognizable boundaries in his paper "The Placement of Dispersed Community Names on Medium and Large Scale Maps"

des noms de lieux qui n'ont pas de limites bien définies. C'est un problème qui se pose souvent aux fabricants de cartes et aussi aux toponymistes quand ils doivent décider comment inscrire les noms. Les résidents et les pouvoirs locaux ne peuvent pas toujours indiquer avec précision les limites de certaines communautés. Le chevauchement fréquent des noms de lieux est également à considérer. On assiste à une multiplication des toponymes au fur et à mesure que les vieux quartiers sont réaménagés et que l'urbanisation atteint de nouvelles zones.

L'exemple A est une carte à l'échelle de 1:25,000 de la région d'Ottawa qui permet d'illustrer les difficultés qui peuvent se présenter lorsque l'on essaye de placer des noms sur les cartes. *Britannia* est le nom qui a été approuvé pour une zone qui comprend également les noms suivants: *Britannia Bay*, *Britannia Heights*, *Britannia Woods* et *Belltown*, si l'on se base sur ce qu'en disent les résidents interviewés. Dans pareils cas, les toponymistes doivent-ils demander aux cartographes de faire figurer tous les noms sur les cartes? Quel arrangement faudrait-il alors choisir? Lorsque l'échelle est un facteur restrictif, ne faudrait-il pas, dans certains cas, n'indiquer sur les cartes que les communautés les plus grandes et les mieux connues?

(*The Canadian Cartographer*, Vol. 5, No. 1, June 1968). This is a problem faced by map makers and toponymists alike when deciding how to place a name. Local residents and authorities cannot always be precise about the limits of particular communities. Another consideration is that place names frequently overlap one another. As older areas are redeveloped, or as the urban fabric expands into new areas, toponyms can multiply.

Example A is a map at the scale of 1:25,000 of the Ottawa area which portrays the difficulties one can confront when placing names on maps. *Britannia* is the name approved for an area that also includes *Britannia Bay*, *Britannia Heights*, *Britannia Woods* and *Belltown*, according to local residents interviewed. In such situations, should toponymists ask cartographers to place all the names on the map and if so, in what arrangement? In some cases, if scale is an inhibiting factor, perhaps only the larger and better known communities should be shown on maps.



Exemple A. *Britannia* est une grande communauté urbaine dans un quartier de l'ouest d'Ottawa avec plusieurs petits lotissements nommés. (Carte de Ottawa-Hull et environs, Levés et cartographie, 1976).

Example A. *Britannia* is a large urban community in the west part of Ottawa with several smaller named communities. (Map of Ottawa-Hull and Environs, Surveys and Mapping Branch, 1976).

(2) *Taille des communautés*

(2) *Dimensions of Communities*

Doit-on faire figurer sur les cartes officielles les localités à une seule rue, surtout si leur dénomination n'est pas entrée dans l'usage local? Doit-on retenir le nom d'un immeuble de logements, d'un ensemble d'immeubles ou de pavillons groupés pour en faire un nom géographique officiel? Beaucoup de Torontois reconnaîtraient facilement le groupe de logements connu sous le nom de *St. James Town*. Doit-on inscrire un tel nom sur les cartes? La taille des communautés peut être un point critique sur quelques cartes à moyenne échelle mais sur les cartes à plus grande échelle, comme celles au 1/5000, on peut facilement indiquer le nom de ces petits ensembles. Quoi qu'il en soit, le problème est de savoir si nous voulons considérer le nom de ces ensembles comme des toponymes officiels ou non.

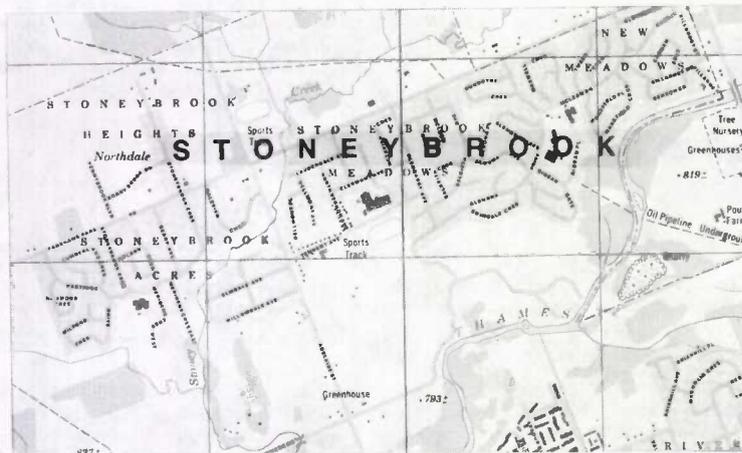
Should a place name which comprises only one street be shown on official maps, especially if local usage is not well established? Can the name of an apartment building, a cluster of apartment buildings or a townhouse development be considered for approval as an official geographical name? Many people in Toronto would easily recognize the apartment complex known as *St. James Town*. Should such a name appear on maps? Dimensions can be critical for some medium scale maps, but as we produce larger scale maps, such as those of the 1:5,000 scale, names of such small complexes can easily be depicted. The question remains whether we wish to consider the names of such entities as official toponyms or not.

(3) Variations sur un nom pour des ensembles de communautés urbaines

Il y a également les cas où l'on utilise un nom pour une communauté urbaine donnée et le même nom avec une légère variante pour la zone adjacente. Ainsi dans la région de London, un promoteur a choisi les noms suivants: Stoneybrook Heights, Stoneybrook Acres et Stoneybrook Meadows pour trois lotissements. Dans un avenir proche, il a l'intention d'aménager d'autres quartiers dont les noms comprendront également le nom de Stoneybrook. Après avoir discuté avec un membre du personnel de la CTO du problème qui se pose lorsque l'on veut faire figurer tous les noms d'une zone aussi restreinte sur une carte à l'échelle 1/50,000 avec, en plus, la répétition du mot Stoneybrook pour chaque lotissement, le promoteur a accepté sans réticence la suggestion de ne faire figurer qu'une fois le nom de Stoneybrook sur les cartes officielles pour toute la zone récemment aménagée. Cette formule simple a été approuvée pour trois lotissements (voir exemple B). Bien que la mention des noms de caractéristiques géographiques et de lieux importants soit essentielle, il faudrait cependant omettre ceux qui ne sont que des variantes d'un même nom.

(3) Variations of a Name for Urban Community Developments

There are also instances where one name may be used for one urban community, and a slight variation of the name is used in an adjacent area. In the London area a subdivi-der has selected the names Stoneybrook Heights, Stoneybrook Acres and Stoneybrook Meadows for three subdivisions. In the near future he plans to develop additional communities whose names will include the word Stoneybrook. After an OGNB staff member discussed with him the problem of placing so many names in such a confined area on a map of 1:50,000 scale and of the repetition of Stoneybrook in each subdivision, the developer was quite agreeable to a suggestion that only the name STONEYBROOK be shown on such official maps to identify the entire development area. This singular form was approved for the three subdivisions (see example B). It is vital that important places and features be indicated but a profusion of names which are variations of one name should be avoided.



Exemple B. Stoneybrook est le nom approuvé au lieu de plusieurs noms de lotissements dans le quartier du nord de la ville de London, (Ont.). (Carte militaire de la ville de London, Service de la cartographie, Ministère de la Défense nationale, 1:25,000, 1970).

Example B. Stoneybrook is the approved name in place of several subdivision names in the north part of London, Ont. (London Military City Map, MCE, National Defence, 1:25,000, 1970).

(4) Couleur des caractères

Les enquêteurs de la CTO ont déclaré qu'ils avaient des difficultés à lire sur les cartes NTS du système national de référence cartographique les noms de lotissements de municipalités inscrits en rouge sur fond rose. Les autres personnes interviewées ont déclaré la même chose. Dans certaines cartes à l'échelle 1/50,000, les noms de communautés urbaines sont placés trop près les uns des autres et la combinaison des couleurs rose et rouge rend les caractères presque illisibles.

(4) Colour of Type

OGNB field investigators have encountered some difficulty in dealing with the pink overlay and red type utilized on maps of the National Topographic System for depicting subdivision names within municipalities. Others interviewed have confirmed that they also have difficulty reading the names. For some maps of the 1:50,000 scale, urban community names are placed close together and the red/pink colouring scheme renders the type almost illegible.

Bien que la Commission reconnaisse les problèmes des fabricants de cartes et des personnes responsables du choix des couleurs pour les noms de communautés urbaines (celles situées dans des municipalités), il est indéniable que l'illisibilité de ces noms est un problème supplémentaire pour les enquêteurs en toponymie.

Although the Board sympathizes with the problems of map makers and others responsible for the decision to use this method of depicting urban community names (where they occur within municipalities), the fact remains that the indistinctness of these names is an additional problem that name investigators must confront.

Dans son article intitulé "Maps to Work On: Maps to Dream On" (Geos; Fall 1973; Énergie, Mines et Ressources), Ron Scammell présente les difficultés que rencontrent les fabricants de cartes dans la sélection des toponymes à inscrire sur les cartes. Il mentionne qu'un bon équilibre et qu'un emplacement judicieux de lettres bien choisies peuvent faire d'une production sans attrait une véritable oeuvre d'art.

Ron Scammell in his article "Maps to Work On; Maps to Dream on" (Geos; Fall 1973, Energy Mines and Resources) sums up the difficulties a map maker is posed with regarding the selection of toponyms to be depicted on maps. "The striking of the correct balance, together with the correct placing and style of lettering spells the difference between a drab product and a genuine work of art".

DIRECTIVES DE LA COMMISSION

La Commission de toponymie de l'Ontario suit actuellement certaines directives pour étudier les noms de communautés urbaines à approuver; ces directives sont présentées ci-après

a) *Usage Local*

Le nom devrait être utilisé au niveau local; il devrait apparaître dans les journaux locaux et les résidents de la communauté urbaine intéressée et des communautés voisines devraient le connaître sans hésitation.

b) *Taille de la communauté*

La Commission n'approuve généralement pas les noms de communautés à une seule rue. Cependant, il faut faire une étude plus approfondie de la question avant de formuler la politique à adopter. Il est possible qu'il faille établir des critères différents pour les noms historiques. Par exemple, si des communautés sont très petites mais bien connues, leur nom devrait figurer sur les cartes.

c) *Durée*

Les noms de communautés urbaines devraient être entrés dans l'usage depuis trois ans au moins avant qu'on les fasse figurer sur les cartes officielles. Si un nom est utilisé depuis au moins trois ans, il y a de fortes chances que les résidents locaux et les organismes importants comme les postes de police, les postes de pompiers et les hôpitaux continueront à l'utiliser.

d) *Esprit communautaire*

Il est difficile de déterminer l'esprit communautaire. Si les personnes interviewées sur place déclarent qu'elles donnent un nom à leur lieu de résidence, on a de bonnes raisons de penser que le nom continuera à être utilisé. Si la communauté a une association de contribuables tout indique que les résidents ont le sentiment d'appartenir à la communauté. De plus, si des églises ou écoles ou autres édifices portent le nom de la communauté, il est probable qu'il soit passé dans l'usage local.

COLLABORATION DANS LA PLANIFICATION AU NIVEAU LOCAL

La Commission de toponymie de l'Ontario a l'intention de faire une étude réalisable dans une zone précise afin de définir et mettre à l'épreuve les critères ci-dessus et de trouver la méthode la plus efficace pour mettre les promoteurs et les responsables municipaux au courant des règles d'appellation adoptées.

Si les promoteurs savaient que les noms commerciaux ne sont pas acceptables et que les noms qui ne sont pas représentatifs de la localité ne sont généralement pas retenus pour les cartes officielles, ils choisiraient peut-être des noms plus appropriés pour les communautés urbaines qu'ils ont aménagées. Le président du CPCNG, M. Jean-Paul Drolet, a demandé en 1970 (procès-verbal 238-55 du CPCNG) que les autorités locales soient mises au courant des principes et des méthodes adoptées pour nommer les lotissements. Et c'est ce que la Commission de toponymie de l'Ontario a l'intention de faire.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations pour l'étude future des noms de communautés urbaines sont présentées ci-après dans le but de favoriser des échanges d'opinions entre les fabricants de cartes, les cartographes et les toponymistes et de permettre à toutes les personnes concernées de résoudre plus efficacement les problèmes soulevés dans le présent article.

(1) Les noms de lieux urbains, qu'ils se trouvent dans les limites de zones constituées en municipalités ou non, doivent être officiellement approuvés avant de figurer sur les cartes gouvernementales. Cette règle est maintenant suivie au moins en partie. Le CPCNG soumet les noms de communautés urbaines au représentant provincial pour considération. Toutes les

GUIDELINES OF THE ONTARIO BOARD

The Ontario Geographic Names Board currently uses working guidelines outlined below in reviewing urban community names for approval:

a) *Local Usage*

The name should be well-established in local usage. Normally local newspapers should use the name and urban community residents, as well as those further away, should readily recognize the name.

b) *Size*

Currently the Board is reluctant to approve names that only comprise one street. More investigations regarding this question are required before a policy is formulated. Different criteria may also be necessary to deal with historic names. If such communities are small, but still well known, the name should appear on maps.

c) *Time*

Urban community names should be in usage for a minimum of three years before they are shown on official maps. If a name has persisted in usage for three or more years then it will likely continue to be used by the local populace and such important agencies as police departments, fire departments and hospitals.

d) *Sense of Community*

A "sense of community" is difficult to determine. If those interviewed in the field readily indicate that they identify their location by name, one knows that the name will probably remain in use. The existence of a ratepayers association is a good indication that local residents have a feeling of belonging to the community. If facilities such as a church or school bear the same name as the community, that name is also likely to be well established in usage.

COOPERATION AT THE LOCAL PLANNING LEVEL

The Ontario Board plans to undertake a feasibility study of a particular area to test and further define the above criteria and to determine the most effective method of informing developers and municipal officials about naming guidelines.

If subdividers knew that commercial names were unacceptable and that descriptive names which misrepresent the locale were not favourably considered for use on official maps, they might choose more appropriate names for their urban communities. Mr. Jean-Paul Drolet, Chairman of the CPCGN, recommended in 1970 (CPCGN minutes 238-55) that local authorities should be notified about principles and procedures in connection with naming of subdivisions. This is what The Ontario Geographic Names Board intends to do.

RECOMMENDATIONS

The following recommendations for the future treatment of urban community names are proposed to stimulate discussion among map makers, cartographers and toponymists so that all concerned may more effectively deal with the problems raised in this paper.

(1) Names of urban places within or outside boundaries of incorporated areas should be officially approved before appearing on government produced maps. In part, this procedure

Toutes les provinces devraient étudier ces noms et retenir et approuver ceux qui doivent figurer sur les cartes officielles.

(2) Il faudrait établir des critères de sélection des noms de communautés urbaines que toutes les provinces pourraient accepter et utiliser.

(3) Il faudrait adopter un autre jeu de couleurs que le rouge et le rose actuellement utilisés pour les noms des communautés urbaines situées dans les limites d'une cité ou d'une ville.

(4) Les toponymistes provinciaux devraient si possible contacter les services locaux de planification ou les organismes responsables des plans de lotissements pour les mettre au courant des règles d'appellation concernant les noms de communautés urbaines.

is now followed. Urban community names are referred by the CPCGN to the respective provincial member for consideration. Each province should research such names and decide which should be approved for use on official maps.

(2) Criteria for adopting urban community names should be established which all provinces could subsequently endorse and use.

(3) A type of colour scheme other than the red/pink format currently employed to portray urban community names within the boundaries of a city or town should be devised.

(4) Provincial naming authorities should, when possible, contact local planning departments or others responsible for the processing of subdivision plans to inform them about naming guidelines regarding urban community names.

LE TERME GÉNÉRIQUE

COULÉE

PAR

W.B. Yeo

chef de la recherche en toponymie

A la suite de la demande présentée par M. A.C. Roberts, membre manitobain du Comité permanent, l'usage et la signification du terme générique *coulée* ont été étudiés et le rapport suivant a été préparé pour fins de discussion.

1. Définitions usuelles

Les dictionnaires présentent un certain nombre de définitions analogues du terme *coulée*, mais on mentionne dans la préface du Saskatchewan Gazetteer de 1969 que le terme "s'applique généralement à une *ravine* ou *ravin*, habituellement à sec en été". Le glossaire qui figure dans l'édition de 1974 de l'Alberta Gazetteer définit *coulée* comme étant "une dépression longitudinale de terrain à versants en pente".

2. Utilisation du terme

Les *coulées* ainsi nommées à l'heure actuelle comprennent les genres suivants:

a) Chenaux pro-glaciaires (où coulent des ruisseaux sous-adaptés):

Ce sont des *coulées* typiques de prairie, larges, dont les dimensions sont fortement disproportionnées par rapport du débit de leur cours d'eau. Certaines sont même souvent à sec, tandis que d'autres comportent deux ruisseaux qui coulent dans des directions opposées, ou peuvent consister en un seul ruisseau qui rejoint la *coulée* à angle droit avant de s'écouler en suivant son lit. A l'origine, ces caractères géographiques particuliers avaient retenu l'attention des explorateurs et des premiers géologues, qui leur donnèrent leurs noms. La carte de Palliser inclut la "Great Dry Coulée", "Grand Coulée" et "the Grand Coulée", cette dernière avec la mention: un ravin sec dont les replats de terrasse s'élèvent à 200 pieds.

b) *Coulées* tributaires:

Ces caractères s'apparentent aux autres ravins creusés par l'érosion et sont d'un genre moins particulier que le genre a) susmentionné. Le rapport entre la forme de terrain et le ruisseau qui y est associé (que l'on retrouve presque toujours dans ce genre même s'il n'est que temporaire) est plus évident. Les noms de nombreuses petites *coulées* dé-coulent des relevés d'inventaire des cours d'eau qui furent

THE GENERIC TERM

COULEE

BY

W.B. Yeo

Head, Toponymic Research

In response to a request from Mr. A.C. Roberts, Manitoba member of the Permanent Committee, the use and meaning of the generic *coulee* were investigated, and the following report has been prepared for discussion.

1. Current definitions

Dictionaries offer a number of similar definitions of the term, but in the foreword to the 1969 Saskatchewan Gazetteer, it is said that the term "generally applies to a deep *gulch* or *ravine*, usually dry in summer". The Glossary in the 1974 Alberta Gazetteer defines *coulee* as "a land depression with sloping sides".

2. Application of the term

Currently named *coulees* include the following types:

a) Glacial meltwater channels (often with underfit streams):

These are the large characteristic prairie *coulees* whose size vastly overshadows the volume of water that may now flow through them. Indeed some are often dry, whereas others have two streams in them which flow in opposite directions, or a single stream which joins the *coulee* at right angles before flowing along its floor. Historically these striking features attracted the attention of explorers and early geologists, who recorded names for them. Palliser's map includes *Great Dry Coulée*, *Grand Coulée* and *The Grand Coulée*, the last with the note: *A dry Gully with Terrace Banks 200 ft. high.*

b) Tributary *coulees*:

These features have much in common with other erosion ravines and are less distinctive than type (a) above. The relationship between the landform and associated stream (nearly always to be found in this type if only intermittently) is more direct. Many of these smaller *coulees* have names because of the water source inventory surveys that followed the

effectués suite à la promulgation du North West Irrigation Act de 1894. Il est possible que ces ravins tributaires aient été désignés *coulées* par extension des formes de terrain plus distinctes de plus grandes dimensions et auxquelles ils s'unissent si fréquemment.

c) Cours d'eau:

Il existe des *coulées* dont l'appellation coïncide avec les lits de cours d'eau pour une grande partie de leur parcours, et qui ne peuvent être distinguées des ruisseaux ordinaires. Le terme *coulée* est utilisé localement, peut-être par extension (pensons à la *St. Adolphe Coulee* au Manitoba) d'après la nature des berges du cours d'eau à son embouchure, où ce dernier peut se jeter dans un cours d'eau plus important en passant par un court ravin.

3. Problèmes

On n'a jamais décidé si le nom *coulée* se référerait toujours et à la forme de terrain et au cours d'eau. Le Saskatchewan Gazetteer (supplément) décrit ainsi la *Baker Coulee* comme se jetant dans la rivière Swiftcurrent. Toutefois, la *Dunblane Coulee* est décrite seulement par son emplacement. En plaçant les coordonnées à l'embouchure du cours d'eau, fournit-on l'emplacement approprié pour la *coulée* qui peut s'étendre sur tout le parcours ou seulement sur une partie de la longueur du cours d'eau? Dans le cas où le terme *coulée* a été supprimé et remplacé par ruisseau (*Seven Persons Creek* et *Kennedy Creek* par exemple) que deviennent les noms de ces formes de terrain si distinctes situées sur le parcours des ruisseaux?

4. Conclusions

a) Définitions:

i) une vallée d'une largeur assez constante, variant entre un mille et un mille et demi, tout au long de son parcours, et qui excède fréquemment 20 milles de long; dont les versants sont abrupts et le fond plat; à sec l'été mais quelquefois occupée par un ou plusieurs petits cours d'eau.

ii) une vallée étroite, courte et plutôt abrupte, tributaire d'un ruisseau permanent; dont la longueur varie de moins d'un mille à cinq milles; dont la largeur varie de 50 verges à un mille à son embouchure; généralement à sec sauf dans les périodes de fortes précipitations ou de fonte des neiges.

iii) un lit de cours d'eau ou ravine, associé à tout cours d'eau qui y coule, connu localement sous le nom de *coulée*; dont la longueur varie de 5 à 10 milles.

b) Utilisations:

i) Pour ce qui est de la *coulée* la plus grande, décrite à la partie 2 susmentionnée en a), on recommande qu'une distinction soit faite, là où elle est nécessaire, entre le nom de la forme de terrain (par exemple, *Seven Persons Coulee*, nom supprimé mais encore utilisé) et le cours d'eau qui y est associé (*Seven Persons Creek*, qui ne suit pas la *coulee* sur toute sa longueur). Dans de tels cas, les références d'emplacement devraient être fournies séparément pour chaque caractère (par exemple, centre de la *coulée*, embouchure du ruisseau).

ii) Lorsqu'il est possible de choisir en l'absence de préférence ou d'entente locale, on recommande que l'utilisation du terme *coulée* soit limitée aux formes qui montrent les caractéristiques de ravine pour la plus grande partie de leur parcours. Autrement, un cours d'eau permanent pourrait être identifié de façon plus exacte comme étant un ruisseau.

passage of the North West Irrigation Act of 1894. It is possible that these tributary ravines acquired the designation *coulee* by extension from the larger and more characteristic landforms which they so often join.

c) Watercourses:

There are named *coulees* that coincide with stream beds for much of their length, which cannot be distinguished from ordinary creeks. The term *coulee* is used locally, possibly (as in the example of *St. Adolphe Coulee* in Manitoba) by extension from the nature of the banks of the stream at its mouth, where it may drop to a larger stream through a short ravine.

3. Problems

It has never been satisfactorily determined whether or not the name of a *coulee* always includes both the *landform* and the *watercourse*. *Baker Coulee* is described in the Saskatchewan Gazetteer Supplement thus: "flows into Swift Current Creek", whereas *Dunblane Coulee* is described only by location. Does placing the co-ordinates at the mouth of the stream give the proper location for a *coulee* that may extend for all or part of the stream's length? In cases where the term *coulee* has been rescinded and replaced by *creek* (*Seven Persons Creek* and *Kennedy Creek* for example), what happens to the names of the presumably distinctive landforms along the creeks?

4. Conclusions

a) Definitions:

i) a valley having a fairly consistent width, ranging from 1/2 mile to a mile, throughout its length, frequently exceeding 20 miles; with steep sides and flat bottom; dry in summer but sometimes occupied by one or more small streams.

ii) a short, narrow, comparatively steep valley tributary to a perennial stream; varying in dimensions from less than a mile to 5 miles in length, and from 50 yards to a mile in width at the mouth; generally dry except in periods of heavy rain or snowmelt.

iii) a streambed or gully, together with any water flowing through it, known locally as a *coulee*; varying in length from 5 to 10 miles.

b) Applications:

i) In the case of the larger *coulee*, described in part 2 above under type (a), it is recommended that where necessary a clear distinction should be made between the name of the landform (e.g. *Seven Persons Coulee*, rescinded but still used) and the associated stream (*Seven Persons Creek*, which does not follow the *coulee* for all of its length). Location references should in such cases be given separately for each feature (e.g. centre of *coulee*, mouth of *creek*).

ii) Where a choice of generic is available in the absence of local agreement or preference, it is recommended that the use of the term *coulee* be limited to those features which exhibit gully-like characteristics for the greater part of their extent. Otherwise a perennial watercourse might better be identified as a creek.

ISSN 0319-5228

Map on cover from National Map Collection,
Public Archives of Canada.

La carte qui est reproduite sur la couverture
vient de la Collection nationale des Cartes
des Archives publiques du Canada.